

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU LUNDI 28 JUIN 2021 COMPTE RENDU

Ce compte-rendu est consultable sur le site internet territoiresvendomois.fr.
rubrique : communauté d'agglomération/conseil communautaire/comptes-rendus

Destinataires :	Transmission aux conseillers communautaires le 09/07/21 Transmission aux 65 mairies de Territoires vendômois pour affichage le 09/07/21 Affichage siège social (Hôtel de ville et de communauté) et publication le 09/07/21
Membres présents ou représentés :	Béatrice ARRUGA (Donne procuration à Benoît GARDRAT), Sam BA, Bruno BARBIER, Eric BARDET, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Stéphanie BIGOT, Bernard BONHOMME, Sylvie BONNET (Donne procuration à Alia HAMMOUDI), Philippe BOUCHET, Lydie BOULAY, Maryvonne BOULAY, Philippe BRAEM, Jérôme BREDON, Laurent BRILLARD, Pascal BRINDEAU (Donne procuration à Michèle CORVAISIER), Patrick BRIONNE (Donne procuration à Cécilia NAUCHE), Patrick CALLU, Mickaël CASROUGE, Floriane CASSAUD (Donne procuration à Minthy MABIALA-BOUSSI), Marwane CHABBI (Donne procuration à Sam BA), Philippe CHAMBRIER (Donne procuration à Jean-Claude MERCIER), Véronique CHAMPDAVOINE, Christophe CHAPUIS (Donne procuration à Caroline BESNARD), Ingrid CHARTIER-MALÉCOT, Michel CHARTRAIN, Régis CHEVALLIER, Marie-José CINTRAT, François COCHET, Philippe COLART, Arnaud CONAN, David CORBEAU, Michèle CORVAISIER, Sylvie DEUX, Dominique DHUY, Reyhan DOGAN, Yves DOLBEAU, Sophie DOUAUD (Donne procuration à Arnaud TAFILET), Bruno DUPRÉ (Donne procuration à Thierry SIFANTUS), Chantal FEDELE, Thierry FLEURY, Claire FOUCHER-MAUPETIT, (Donne procuration à Magali MARTY-ROYER), Thierry FOURMONT, Jacky FOUSSARD, Benoît GARDRAT, Annette GARNIER, Laurent GAUTHIER, Jean-Claude GERBAUD, Claude GÉROLA, Claire GRANGER, Stéphane GUÉRIN, Clara GUIMARD (Donne procuration à Agnès MACGILLIVRAY), Alia HAMMOUDI, Nicolas HASLÉ, Guillaume HENRION (Donne procuration à Christophe MARION), Aimé HOUDEBERT, Mickaël HUARD, Anne-Marie HUBERT, Nicole JEANTHEAU, Didier LALLIER, Philippe LEFÈVRE, Gilles LEGUEREAU, Caroline LEMAÎTRE, Serge LEPAGE, Christian LOISEAU, Jean-François LOISEAU (Donne procuration à Gilles LEGUEREAU), Minthy MABIALA-BOUSSI, Agnès MACGILLIVRAY, Christophe MARION, Magali MARTY-ROYER, Jean-Claude MERCIER, Philippe MERCIER (Donne procuration à Christine TOREAU), Yolande MORALI (Donne procuration à Nicolas HASLÉ), Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Sylvie NORQUET, Albert PIGOREAU, Philippe POUDRAI (Donne procuration à Jean-Luc NEXON jusqu'à la délibération n° 10), Joël PRENANT, Yves ROLLAND, Benoit ROUSSELET, Loïc SAILLARD, Marie-Christine SAUVÉ (Donne procuration à Thierry BENOIST jusqu'à la délibération n° 3), Thierry SIFANTUS, Gilles SOURIAU (Donne procuration à Yann TRIMARDEAU), Alain SOUVRAIN (Donne procuration à Annette GARNIER), Arnaud TAFILET, Patrick TAFILET (Donne procuration à Ingrid CHARTIER-MALÉCOT), Jean-Paul TAPIA, Christine TOREAU, Sandrine TRICOT, Yann TRIMARDEAU, Jeanine VAILLANT (Donne procuration à Véronique CHAMPDAVOINE), Alain VÉRITÉ, Pierre-Alain VIOLET
Liste des absents et non représentés :	Sylvain CORBEAU, Michel DENIAU, Joël HEUZÉ, Patrick HUGUET, Jean-Claude SÉGUINEAU, Reyhan DOGAN (jusqu'à la délibération n° 4)
Membre(s) arrivé(s) au cours de l'assemblée :	Reyhan DOGAN (à 19:02, Délibération 4), Philippe POUDRAI (à 19:44, Délibération 11), Marie-Christine SAUVÉ (à 19:02, Délibération 4)
Membre(s) parti(s) au cours de l'assemblée :	Patrick CALLU (à 19:36, Délibération 8, Donne procuration à Sandrine TRICOT), Reyhan DOGAN (à 20:50, Délibération 50, Donne procuration à Laurent BRILLARD)
Secrétaires de séance :	Yann Trimardeau et Thierry Fleury
Objet :	Compte-rendu du conseil de communauté
Date de réunion :	Lundi 28 juin 2021 à 18 h 30, 3 ^{ème} Volume du Minotaure, 8 rue César de Vendôme à Vendôme

Conformément à la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et afin d'assurer la tenue de cette séance dans les conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, les modalités suivantes ont été mises en place :

- réunion du conseil communautaire avec un public limité à 65 % de la jauge de la salle, soit 20 personnes ;
- quorum fixé à un tiers des membres en exercice présents ;
- chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs ;
- port du masque obligatoire pendant toute la séance y compris pendant les prises de parole ;
- lavage des mains à l'entrée de la salle avec une solution hydroalcoolique.

1. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Désignation des secrétaires de séances

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté désigne Yann Trimardeau et Thierry Fleury en qualité de secrétaires de séance et Laurent Gassiot, directeur général des services, en qualité de secrétaire auxiliaire.

1bis SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Approbation du procès-verbal du conseil de communauté du 17 mai 2021

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté approuve le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 17 mai 2021.

1ter SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Régie Pôle nautique – Information

Le conseil de communauté prend connaissance de l'ordre du jour du conseil d'administration de la régie Pôle nautique du 16 juin 2021.

2. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du bureau communautaire

A l'unanimité des votes exprimés, Sandrine Tricot s'abstenant, le conseil de communauté, prend acte de la communication des décisions du bureau communautaire prises par délégation du conseil de communauté, du 17 mai et 7 juin 2021.

3. SECRÉTARIAT DE L'ASSEMBLÉE : Communication des décisions du président

Le conseil de communauté prend acte de la communication des décisions du président prises par délégation du conseil de communauté, du 6 mai au 21 juin 2021.

4. AFFAIRES JURIDIQUES : Protocole d'accord transactionnel avec EDF pour le Centre aquatique à Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- valide les termes du projet de protocole transactionnel dont les principaux termes figurent dans la délibération ;
- autorise le versement à EDF de la somme de 171 366,41 euros TTC ;
- autorise le président à signer le protocole d'accord transactionnel conformément aux dispositions des articles 2044 et suivants du code civil avec EDF, et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

5. ATTRACTIVITE CULTURELLE : Projet d'établissement de l'école de musique Territoires vendômois

A la majorité des votants, Caroline Besnard votant contre, le conseil de communauté :

- approuve le projet d'établissement de l'école de musique Territoires vendômois ;
- autorise la vice-présidente déléguée à l'attractivité culturelle à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

6. ATTRACTIVITE CULTURELLE : Modification du règlement intérieur de l'école de musique

A la majorité des votants, Caroline Besnard votant contre, le conseil de communauté :

- approuve le règlement intérieur modifié de l'école de musique ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à l'attractivité culturelle à signer ledit règlement et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

7. ENFANCE/JEUNESSE : Règlement intérieur du Passage Maison de la jeunesse Territoires vendômois à Vendôme

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve le règlement intérieur du Passage Maison de la jeunesse de Territoires vendômois à Vendôme, applicable à compter de la date exécutoire de la délibération ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'enfance-jeunesse à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

8. FONCIER : Bilan des cessions et des acquisitions 2020

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté prend acte du bilan des acquisitions et des cessions opérées par la communauté d'agglomération Territoires vendômois pour l'exercice 2020. Le bilan est annexé au compte administratif de la collectivité.

9. HABITAT : Maison du Bon secours, maison de retraite, béguinage à Vendôme – Construction de quatre maisons de quatre logements chacune rue Honoré de Balzac – Participation financière

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- accorde le principe d'une participation au financement de cette opération à hauteur d'une somme prévisionnelle de 10 000 euros par la Communauté ;
- valide les termes de la convention tripartite de participation financière à intervenir entre l'association, la Communauté et la commune de Vendôme qui définit le montant et les modalités de versement de la participation financière de la communauté d'agglomération ;
- autorise le président ou le vice-président délégué à l'habitat à signer ladite convention et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

10. MOBILITE : Convention multi-partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale – Avenant n° 1

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- abroge la délibération n° TVD20201207-30 du 7 décembre 2020 relative à la convention multi-partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale ;
- approuve l'avenant n° 1 à la convention relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale JV-Malin en région Centre-Val de Loire ;
- autorise le Président ou le vice-président délégué aux mobilités à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

11. MOBILITE : Modification des règlements intérieurs des différents services de transports MOVE

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- approuve l'ensemble des nouveaux règlements des transports MOVE selon les modalités décrites et applicables à compter de la rentrée scolaire 2021-2022 ;
- autorise le président ou le vice-président délégué aux mobilités à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

12. RESSOURCES HUMAINES : Modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- valide les modalités de mise en œuvre du compte personnel de formation ;
- autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

13. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois permanents – Poste de directeur du patrimoine et de l'efficacité énergétique

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- crée l'emploi de directeur du patrimoine et de l'efficacité énergétique ;
- autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

14. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des emplois permanents – Poste de responsable du bureau d'études de la direction du patrimoine et de l'efficacité énergétique

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté :

- crée l'emploi de responsable du bureau d'études de la direction du patrimoine et de l'efficacité énergétique ;
- autorise le président à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

15. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Développement économique – Compte de gestion 2020

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- approuve le compte de gestion du budget annexe Développement économique, pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

- 16. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Développement économique – Compte administratif 2020 et ses annexes**
A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Nicole Jeantheau, présidente de l'assemblée communautaire pour présider le débat sur ce compte administratif.
Laurent Brillard, président, ayant quitté la salle au moment du vote, à l'unanimité des votes exprimés, Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- adopte le compte administratif 2020 et ses annexes, du budget annexe Développement économique ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 17. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Développement économique – Reprise des résultats 2020 et affectation du résultat de fonctionnement**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- reprend ces résultats au budget annexe Développement économique de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
 - reporte au compte D 001 le déficit cumulé d'investissement pour 2 853 217,89 euros et d'affecter au compte R002 résultat excédentaire de fonctionnement reporté pour la somme de 532 095,02 euros ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 18. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe développement économique – Budget supplémentaire / Décision modificative n° 1-2021**
A la majorité des votes exprimés,
Jean-Paul TAPIA votant contre,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- adopte le budget supplémentaire / décision modificative n° 1-2021 du budget annexe développement économique de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 19. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Lotissements industriels – Compte de gestion 2020**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- approuve le compte de gestion du budget annexe Lotissements industriels, pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 20. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Lotissements industriels – Compte administratif 2020 et ses annexes**
A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Nicole Jeantheau, présidente de l'assemblée communautaire pour présider le débat sur ce compte administratif.
Laurent Brillard, président, ayant quitté la salle au moment du vote,
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le compte administratif 2020 et ses annexes, du budget annexe Lotissements industriels ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

21. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Lotissements industriels – Reprise des résultats 2020 et affectation du résultat de fonctionnement

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- reprend ces résultats au budget annexe Lotissements industriels de la communauté d'agglomération Territoires vendômois : au chapitre D 001 déficit d'investissement, la somme de 1 915 357,13 euros et au chapitre D 002 déficit d'investissement reporté la somme de 612 005,31 euros ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

22. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe lotissements industriels – Budget supplémentaire / Décision modificative n° 1-2021

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le budget supplémentaire - décision modificative n° 1-2021 du budget annexe Lotissements industriels de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

23. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Salles de spectacles – Compte de gestion 2020

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- approuve le compte de gestion du budget annexe Salles de spectacles, pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

24. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Salles de spectacles – Compte administratif 2020 et ses annexes

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Nicole Jeantheau, présidente de l'assemblée communautaire pour présider le débat sur ce compte administratif.

Laurent Brillard, président, ayant quitté la salle au moment du vote,

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le compte administratif 2020 et ses annexes, du budget annexe Salles de spectacles ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

25. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Salles de spectacles – Reprise des résultats 2020 et affectation du résultat de fonctionnement

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- reprend ces résultats au budget annexe Salles de spectacles de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- reporte le déficit d'investissement au compte D 001 pour une valeur de 699 707,64 euros et d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement en réserve au compte R 10/1068 pour 273 980,21 euros ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

26. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Salles de spectacles – Budget supplémentaire / Décision modificative n° 1-2021

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Jean-Paul TAPIA, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le budget supplémentaire / la décision modificative n° 1-2021 du budget annexe Salles de spectacles de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

27. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Mobilités – Compte de gestion 2020

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- approuve le compte de gestion du budget annexe Mobilités, pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

28. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Mobilités – Compte administratif 2020 et ses annexes

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Nicole Jeantheau, présidente de l'assemblée communautaire pour présider le débat sur ce compte administratif.

Laurent Brillard, président, ayant quitté la salle au moment du vote,

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le compte administratif 2020 et ses annexes, du budget annexe Mobilités ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

29. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Mobilités – Reprise des résultats 2020 et affectation du résultat de fonctionnement

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- reprend ces résultats au budget annexe Mobilités de la communauté d'agglomération Territoires vendômois : de reprendre au chapitre D 001, le déficit d'investissement pour une valeur de 26 581,70 euros et d'affecter 26 581,70 euros prélevé sur l'excédent cumulé de fonctionnement au R 10/1068, de reporter le solde disponible au compte R 002 Excédent de fonctionnement reporté pour la somme de 3 070 311,37 euros ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

- 30. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Mobilités – Budget supplémentaire / Décision modificative n° 1-2021**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Jean-Paul TAPIA, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- adopte le budget supplémentaire / la décision modificative n° 1-2021 du budget annexe Mobilités de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 31. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Compte de gestion 2020**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- approuve le compte de gestion du budget annexe SPANC, pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 32. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Compte administratif 2020 et ses annexes**
A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Nicole Jeantheau, présidente de l'assemblée communautaire pour présider le débat sur ce compte administratif.
Laurent Brillard, président, ayant quitté la salle au moment du vote,
à l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- adopte le compte administratif 2020 et ses annexes, du budget annexe SPANC ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 33. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Reprise des résultats 2020 et affectation du résultat de fonctionnement**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- reprend ces résultats au budget annexe SPANC de la communauté d'agglomération Territoires vendômois : au chapitre R 001, l'excédent d'investissement pour 31 817,11 euros et d'affecter le résultat de fonctionnement au chapitre R 002 pour la somme de 157 304,60 euros ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 34. STRATEGIE FINANCIERE : Budget annexe Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Budget supplémentaire – Décision modificative n° 1-2021**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Jean-Paul TAPIA, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- adopte le budget supplémentaire / la décision modificative n° 1-2021 du budget annexe SPANC de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

35. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Compte de gestion 2020

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- approuve le compte de gestion du budget principal, pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

36. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Compte administratif 2020 et ses annexes

A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Nicole Jeantheau, présidente de l'assemblée communautaire pour présider le débat sur ce compte administratif.

Laurent Brillard, président, ayant quitté la salle au moment du vote,

à l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le compte administratif 2020 et ses annexes, du budget principal ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

37. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Reprise des résultats 2020 et affectation du résultat de fonctionnement

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- reprend ces résultats au budget principal de la communauté d'agglomération Territoires vendômois, de reporter le déficit cumulé d'investissement au chapitre D001 pour une valeur de 2 328 256,18 euros, d'affecter partiellement le résultat de fonctionnement au compte R 10/1068 réserve, affectation de résultat pour une valeur de 4 679 455,35 euros ; le solde disponible est reporté au compte R002 excédent de fonctionnement reporté pour la somme de 2 530 453,37 euros ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

38. STRATEGIE FINANCIERE : Budget principal – Budget supplémentaire / Décision modificative n° 1-2021

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Jean-Paul TAPIA, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le budget supplémentaire / la décision modificative n° 1-2021 du budget principal de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

39. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie assainissement collectif – Compte de gestion 2020

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- approuve le compte de gestion du budget Régie assainissement collectif, pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

- 40. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie assainissement collectif – Compte administratif 2020 et ses annexes**
A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Nicole Jeantheau, présidente de l'assemblée communautaire pour présider le débat sur ce compte administratif.
Laurent Brillard, président, ayant quitté la salle au moment du vote,
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- adopte le compte administratif 2020 et ses annexes, du budget Régie assainissement collectif ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 41. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie assainissement collectif – Reprise des résultats 2020 et affectation du résultat de fonctionnement**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- reprend ces résultats au budget Régie assainissement collectif de la communauté d'agglomération Territoires vendômois : de reprendre le déficit cumulé d'investissement au D 001 pour une valeur de 3 129 392,22 euros et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : en réserve au R 10/1068 une valeur de 2 236 131,16 euros et le solde disponible au compte 002 Résultat excédentaire de fonctionnement reporté pour la somme de 3 565 397,70 euros ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- 42. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie assainissement collectif – Budget supplémentaire / Décision modificative n° 1-2021**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Jean-Paul TAPIA, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- adopte le budget supplémentaire / la décision modificative n° 1-2021 du budget Régie assainissement collectif de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 43. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie eau potable – Compte de gestion 2020**
A l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Sandrine TRICOT s'abstenant,
le conseil de communauté :
- approuve le compte de gestion du budget Régie eau potable, pour l'exercice 2020, qui n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes ;
 - autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.
- 44. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie eau potable – Compte administratif 2020 et ses annexes**
A l'unanimité des votants, le conseil de communauté élit Nicole Jeantheau, présidente de l'assemblée communautaire pour présider le débat sur ce compte administratif.
Laurent Brillard, président, ayant quitté la salle au moment du vote,
à l'unanimité des votes exprimés,
Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le compte administratif 2020 et ses annexes, du budget Régie eau potable ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

45. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie eau potable – Reprise des résultats 2020 et affectation du résultat de fonctionnement

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- reprend ces résultats au budget Régie eau potable de la communauté d'agglomération Territoires vendômois : de reprendre le déficit cumulé d'investissement au chapitre D 001 pour une valeur de 226 730,68 euros, et d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : au chapitre R 10/1068, réserves, une valeur de 246 039,85 euros ; le solde disponible au compte R002 Résultat excédentaire de fonctionnement reporté pour la somme de 4 874 937,85 euros ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

46. STRATEGIE FINANCIERE : Budget Régie eau potable – Budget supplémentaire / Décision modificative n° 1-2021

A l'unanimité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick BRIONNE, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS, Cécilia NAUCHE, Jean-Luc NEXON, Philippe POUDRAI, Benoit ROUSSELET, Marie-Christine SAUVÉ, Jean-Paul TAPIA, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le budget supplémentaire / la décision modificative n° 1-2021 du budget Régie eau potable de la communauté d'agglomération Territoires vendômois ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

47. STRATEGIE FINANCIERE : Reconduction du fonds d'aides communautaire aux investissements locaux (FACIL) – Modification du règlement des aides et fixation de l'enveloppe 2021

A la majorité des votes exprimés,

Thierry BENOIST, Caroline BESNARD, Patrick CALLU, Christophe CHAPUIS votant contre, Sandrine TRICOT s'abstenant,

le conseil de communauté :

- adopte le règlement modifié du fonds d'aides communautaire aux investissements locaux (FACIL) et de décider que les dépenses éligibles au fonds d'aides communautaire aux investissements locaux peuvent comporter, en sus ;
 - les coûts de remplacement de luminaires d'éclairage public lorsque ces remplacements s'inscrivent dans une logique d'économie d'énergie. Les seuls coûts de fourniture et de pose des luminaires, éventuellement des crosses seront pris en compte. Les coûts de dispositifs de commande et de régulation, les coûts de génie civil pourront être pris en compte dans la limite de 10 % du coût des dépenses directement éligibles ;
 - les coûts de création de nouveaux points d'éclairage public en vue de l'amélioration objective de la sécurité des déplacements en modes doux. Dans ce cas, les coûts d'extension de réseau, de génie civil et de raccordement, de pose de mats et d'installation de luminaires sont éligibles. Une étude d'éclairage permettra d'établir la nécessité d'installation des nouveaux points lumineux pour des raisons de sécurité. L'installation de points lumineux dans le cadre d'une opération d'extension de l'urbanisation (exemple lotissement) est inéligible ;
 - les coûts de mise aux normes des poteaux ou de bouche de défense incendie. Les coûts de réalisation de dispositifs alternatifs de type réserve ou bâche peuvent également bénéficier d'aides au titre du dispositif FACIL lorsqu'ils sont assimilables à des mises aux normes. Les éventuels coûts de travaux de génie civil et de raccordement peuvent bénéficier d'aides au titre du FACIL dans la limite de 10 % du coût des dépenses éligibles. La création de dispositifs rendus nécessaires, par exemple par une extension de l'urbanisation ne sont pas éligibles ;

- précise que les communes peuvent déposer une demande par an pour un projet. Par projet, il faut entendre une opération. Dans le cas où les demandes portent sur plusieurs opérations distinctes et indépendantes les unes des autres, l'aide portera sur l'opération la plus onéreuse, dans la limite des plafonds de dépenses subventionnables déterminés antérieurement ;
- adopte le projet de convention modifiée à conclure entre la communauté d'agglomération Territoires vendômois et la(les) communes(s) ;
- décide de doter le fonds d'aides communautaire aux investissements locaux 2021 d'une valeur de 180 000 euros ;
- autorise le président ou la vice-présidente déléguée à la stratégie financière à signer tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la délibération.

▲ ▲ ▲

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 21 h 00.

PJ : comptes de gestion et comptes administratifs 2020

Communauté d'agglomération
Territoires Vendômois

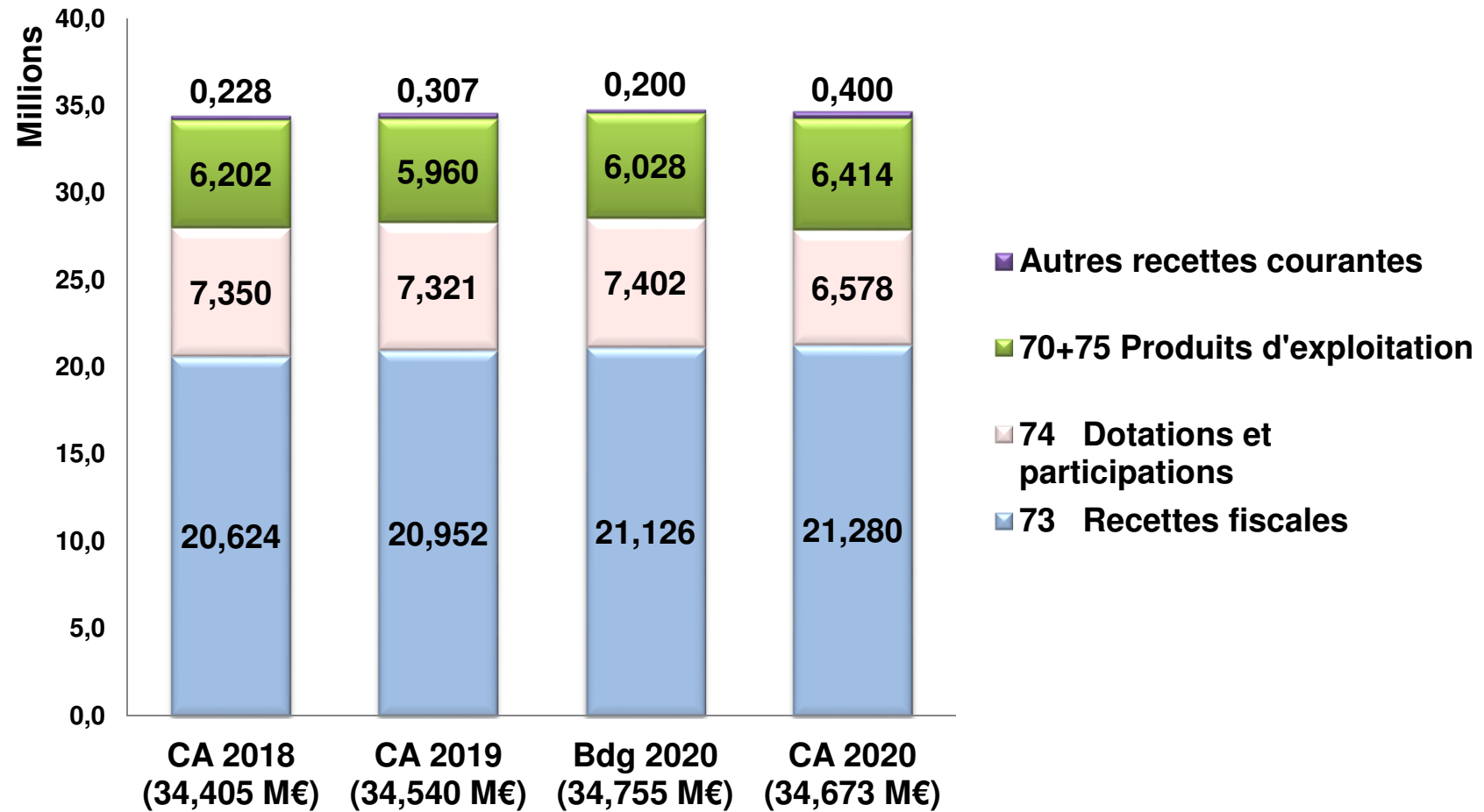
Comptes de gestion et comptes administratifs 2020
Proposition d'affectations des résultats et
Budget supplémentaire / DM 1 - 2021

Conseil communautaire
du 28 juin 2021

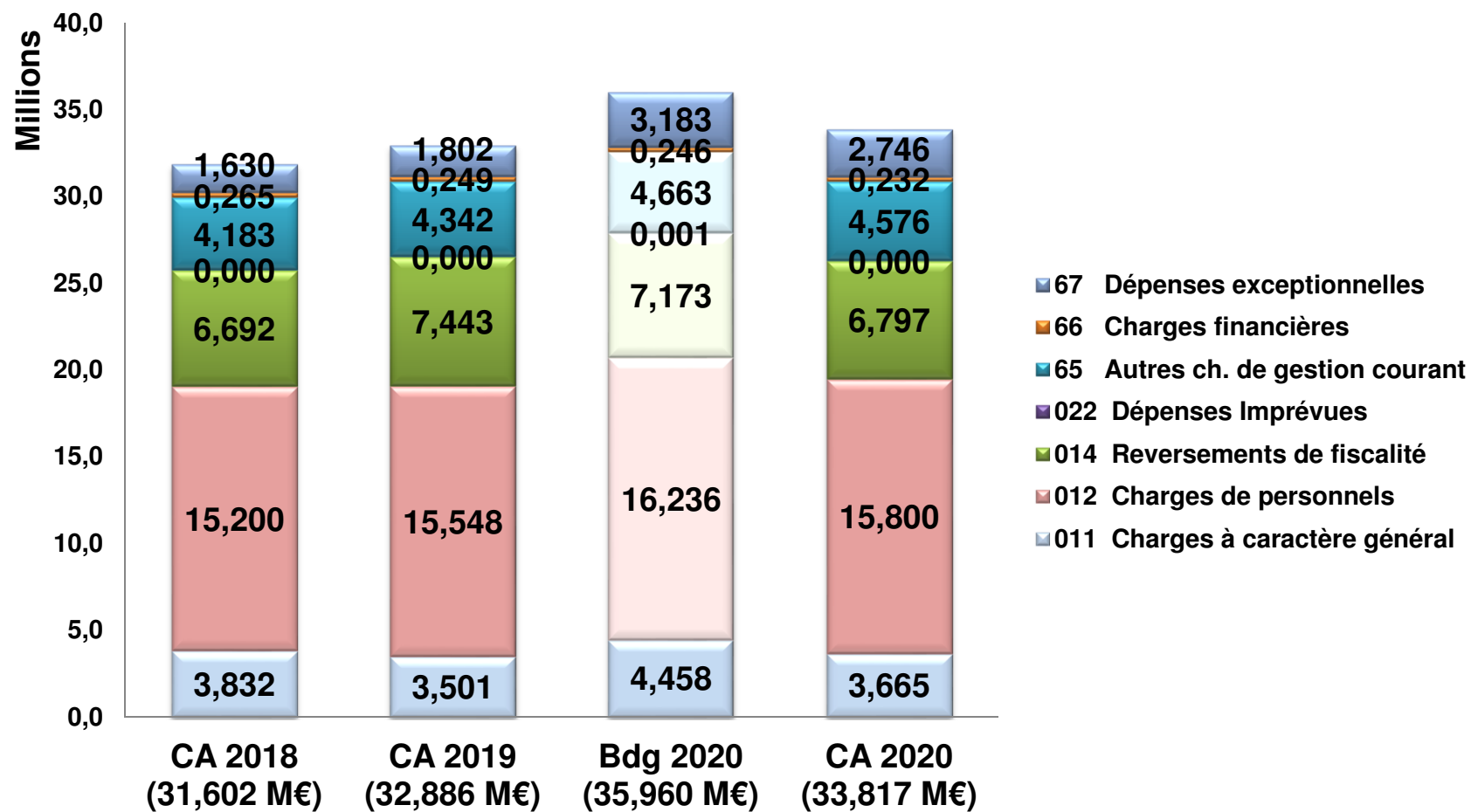
Budget principal, compte administratif et proposition d'affectation du résultat

Résultats courants	Dépenses	Recettes	Solde courant	
Fonctionnement	34 744 643,03	34 708 871,03	-35 772,00	
Investissement	3 730 997,62	4 508 170,80	777 173,18	
Résultats cumulés	Déficit antér. et RAR (-)	Excédent antér. et RAR (+)	Solde intermédiaire	Solde cumulé
Fonctionnement		7 245 680,72	7 245 680,72	7 209 908,72
Investissement	3 105 429,36		-3 105 429,36	-2 328 256,18
Reste à réaliser (-) / recouvrer (+)	4 270 403,47	1 919 204,30	-2 351 199,17	-4 679 455,35
Proposition d'affectation résultat				
D001 déficit investissement à reprendre	2 328 256,18			
R10/1068 Affectation résultat	4 679 455,35			
R 002 Excédent net de fonct. à reporter	2 530 453,37			

Budget Principal, Produits courants de fonctionnement



Budget principal Dépenses réelles de fonctionnement



CA TV Budget principal

Dépenses d'investissement 2020

Aménagement des territoires, grands projets et actions économiques

- Réseau et équipement eau pluviale (335,9 k€)
- Gestion des milieux aquatiques (147,8 k€) et participation réservoir de la Plaine (29,5 k€)
- Élaboration PLUIH (118,2 k€)
- Aides aux entreprises (129,6 k€), aux commerces (20,0 k€) et Part. fonds renaissance (54,1 k€)
- Aides FACIL aux communes (72,3 k€)
- Participation CFA Interprofessionnel (30,0 k€)
- Subventions Habiter Mieux (18,8 k€)

Maisons de santé

- MSPU Vendôme construction (403,3 k€)
- MSP Saint Amand Longpré, extension, études (54,6 k€)

Sport et tourisme

- Pisc. Vendôme, sanit. ext. (438,2 k€) ; pisc. Savigny (21,1 k€), mobilier Plan eau Villers (10,3 k€)
- Tourisme, maison natale de Ronsard, jardins et mobilier (402,6 k€) ; audit technique (21,8 k€)

Administration générales et équipement des services

- Modernisation informatique des services, matériel informatique, câblage, licences (217,2 k€)
- Voirie, acquisition véhicules et matériels (24,5 k€)

Budget principal CATV, proposition de BS-DM 1-2021

Charges fonctionnement	(€)	Produits de fonctionnement	(€)
Charges à caractère général	801 200	Excédent reporté	2 530 453
Charges de personnels	175 000	Recette service (2020)	135 000
Participation CIAS (add)	200 000	Participations (2020)	500 000
Reversements impôts	200 000		
Dépenses exceptionnelles	14 664		
<i>Virement</i>	<i>1 774 589</i>		

Dépenses d'investissement	(€)	Ressources d'investissement	(€)
Déficit reporté	2 328 256	Résultat affecté	4 679 455
Restes à réaliser	4 270 403	Restes à recouvrer	1 919 204
Rinscription initiales rectifiées	-1 968 000	Subventions	188 600
Inscriptions nouvelles	926 818	Emprunts	-3 004 372
		<i>Virement</i>	<i>1 774 589</i>
<i>Op patrimoniales (041)</i>	<i>2 593 667</i>	<i>Op patrimoniales (041)</i>	<i>2 593 667</i>

Budget Développement économique, compte administratif et proposition d'affectation du résultat

Résultats courants	Dépenses	Recettes	Solde courant	
Fonctionnement	649 592,65	1 309 644,51	660 051,86	
Investissement	2 040 666,75	217 913,15	-1 822 753,60	
Résultats cumulés	Déficit antér. et RAR (-)	Excédent antér. et RAR (+)	Solde intermédiaire	Solde cumulé
Fonctionnement	127 956,84		-127 956,84	532 095,02
Investissement	1 030 464,29		-1 030 464,29	-2 853 217,89
Reste à réaliser (-) / recouvrer (+)	113 111,49	5 585 400,00	5 472 288,51	2 619 070,62
Proposition d'affectation résultat				
D001 déficit investissement à reprendre	2 853 217,89			
R10/1068 Affectation résultat	0,00			
R 002 Excédent net de fonct. à reporter	532 095,02			

Développement économique : dépenses d'investissement

Foncier d'entreprise

- Parc Technologique du Bois de l'Oratoire (1,473 M€)
- Géo-référencement éclairage public ZI Nord (31,2 k€)
- ZA Rocheboyer, travaux giratoire (50,2 k€)
- ZA Bel Air, sécurisation cheminement (11,1 k€)
- ...

Immobilier d'entreprise

- Village des entrepreneurs, solde mission (3,7 k€)
- Bâtiment OutreMer, contrôleur Télécom (1,4 k€)
- ...

Budget développement économique proposition de BS DM1 2021

Charges fonctionnement	(€)	Produits de fonctionnement	(€)
		Excédent reporté	532 095
		Prod du domaine	-100 000
<i>Virement</i>	<i>432 095</i>		
Dépenses d'investissement	(€)	Ressources d'investissement	(€)
Déficit reporté	2 853 218		
Restes à réaliser	113 111	Restes à recouvrer	5 585 400
Rectification inscriptions initiales (voirie)	-260 000	Emprunts à mobiliser	-3 051 166
Op sous mandat voirie (VV coordinateur)	260 000		
		<i>Virement reçu</i>	<i>432 095</i>
<i>Op patrimoniales</i>	<i>213 000</i>	<i>Op patrimoniales</i>	<i>213 000</i>

Budget Lotissements industriels, compte administratif et proposition d'affectation du résultat

Résultats courants	Dépenses	Recettes	Solde courant	
Fonctionnement	115 259,92	114 234,64	-1 025,28	
Investissement	252 653,75	64 808,38	-187 845,37	
Résultats cumulés	Déficit antér. et RAR (-)	Excédent antér. et RAR (+)	Solde intermédiaire	Solde cumulé
Fonctionnement	610 980,03		-610 980,03	-612 005,31
Investissement	1 727 511,96		-1 727 511,96	-1 915 357,33
Reste à réaliser (-) / recouvrer (+)				
Proposition d'affectation résultat				
D001 déficit investissement à reprendre	1 915 357,33			
R10/1068 Affectation résultat				
D 002 Déficit net de fonct. à reporter	612 005,31			

Budget Lotissements industriels

Proposition de BS DM 1-2021

Charges fonctionnement	(€)	Produits de fonctionnement	(€)
Déficit repris	612 005		
Charges à c. général	-20 000	Vente terrains aménagés	592 005
Variation de stocks	592 005	Variation encours	592 005
Dépenses d'investissement	(€)	Ressources d'investissement	(€)
Déficit repris	1 915 357	Emprunts à mobiliser	1 915 357
Travaux et terrains am.	592 005	Travaux	592 005

Budget Salles de spectacles, compte administratif et proposition d'affectation du résultat

Résultats courants	Dépenses	Recettes	Solde courant	
Fonctionnement	777 409,23	970 827,94	193 418,71	
Investissement	335 193,13	182 685,15	-152 507,98	
Résultats cumulés	Déficit antér. et RAR (-)	Excédent antér. et RAR (+)	Solde intermédiaire	Solde cumulé
Fonctionnement		80 561,50	80 561,50	273 980,21
Investissement	547 199,66		-547 199,66	-699 707,64
Reste à réaliser (-) / recouvrer (+)	65 421,38	449 484,80	384 063,42	-315 644,22
Proposition d'affectation résultat				
D001 déficit investissement à reprendre	699 707,64			
R10/1068 Affectation résultat	273 980,21			
R 002 Excédent net de fonct. à reporter	0,00			

Budget Salles de spectacles

Dépenses d'équipement 2020

Modernisation du Minotaure

- Matériel scénique, sonorisation (ampli, enceinte), console numérique et matériel éclairage, machine à brouillard, nacelle, ... (167,4k€)
- Aménagement accès et éclairage du bâtiment, banque d'accueil (28,6 k€)
- Etude restructuration Minotaure (13,1 k€)
- Matériel bureautique et licences (8,8 k€)

Budget Salle de spectacles

Proposition de BS DM 1-2021

Charges fonctionnement	(€)	Produits de fonctionnement	(€)
Réparation parquet (sinistre)	21 000	Remb dégat assurance	12 000
		Subventions exceptionnelles add	11 664
<i>Virement</i>	<i>2 664</i>		

Dépenses d'investissement	(€)	Ressources d'investissement	(€)
Déficit reporté	699 708	Résultat affecté	273 980
Restes à réaliser	65 421	Restes recouvrer	449 485
Solde nouvelles inscript° Dépenses équip.t	111 000	Subvention région	150 000
<i>Op patrimoniales</i>	<i>20 000</i>	<i>Op patrimoniales</i>	<i>20 000</i>
		<i>Virement</i>	<i>2 664</i>

Budget Mobilités, compte administratif et proposition d'affectation du résultat

Résultats courants	Dépenses	Recettes	Solde courant	
Fonctionnement	5 458 555,05	3 821 185,69	-1 637 369,36	
Investissement	34 481,77	32 963,21	-1 518,56	
Résultats cumulés	Déficit antér. et RAR (-)	Excéd.t antér. et RAR (+)	Solde intermédiaire	Solde cumulé
Fonctionnement		4 734 262,43	4 734 262,43	3 096 893,07
Investissement	25 063,14		-25 063,14	-26 581,70
Reste à réaliser (-) / recouvrer (+)	0,00	0,00	0,00	-26 581,70
Proposition d'affectation résultat				
D001 déficit investissement à reprendre	26 581,70			
R10/1068 Affectation résultat	26 581,70			
R 002 Excédent net de fonct. à reporter	3 070 311,37			

Budget Mobilités

Proposition de BS DM 1-2021

Charges fonctionnement	(€)	Produits de fonctionnement	(€)
Charges à c. général	250 000	Excédent reporté	3 070 311
Charges de personnels	135 000	Subvention exceptionnelle	-221 638
Dépenses imprévues	100 000		
Restitution VT	50 000		
Participations	150 000		
<i>Virement</i>	<i>2 162 403</i>		
<i>Amortissements</i>	<i>1 270</i>		

Dépenses d'investissement	(€)	Ressources d'Investissement	(€)
Déficit reporté	26 582	Excédent capitalisé	26 582
Installation, matériels,	2 163 673		
		<i>Virement</i>	<i>2 162 403</i>
		<i>Amortissement</i>	<i>1 270</i>

Budget SPANC, compte administratif et proposition d'affectation du résultat

Résultats courants	Dépenses	Recettes	Solde courant	
Fonctionnement	35 757,54	57 406,81	21 649,27	
Investissement	11 280,00	559,08	-10 720,92	
Résultats cumulés	Déficit antér. et RAR (-)	Excédent antér. et RAR (+)	Solde intermédiaire	Solde cumulé
Fonctionnement		135 655,33	135 655,33	157 304,60
Investissement		42 538,03	42 538,03	31 817,11
Reste à réaliser (-) / recouvrer (+)	1 365,00	0,00	-1 365,00	30 452,11
Proposition d'affectation résultat				
R001 Excédent d'investis.t à reprendre	31 817,11			
R10/1068 Affectation résultat				
R 002 Excédent net de fonct. à reporter	157 304,60			

Budget SPANC

Proposition de BS DM 1-2021

Charges fonctionnement	(€)	Produits de fonctionnement	(€)
Charges à c. général	107 305	Excédent reporté	157 305
Remboursement personnels	50 000		

Dépenses d'investissement	(€)	Ressources d'investissement	(€)
Restes réaliser	1 365	Excédent reporté	31 817
Outillage industriels, crédits nouveaux	30 452		

Budget Eau potable, compte administratif et proposition d'affectation du résultat

Résultats courants	Dépenses	Recettes	Solde courant	
Fonctionnement	740 601,93	2 953 212,78	2 212 610,85	
Investissement	1 930 667,13	418 096,53	-1 512 570,60	
Résultats cumulés	Déficit antér. et RAR (-)	Excédent antér. et RAR (+)	Solde intermédiaire	Solde cumulé
Fonctionnement		3 079 426,85	3 079 426,85	5 292 037,70
Investissement		1 285 839,92	1 285 839,92	-226 730,68
Reste à réaliser (-) / recouvrer (+)	302 889,17	283 580,00	-19 309,17	-246 039,85
Proposition d'affectation résultat				
D001 déficit investissement à reprendre	226 730,68			
R10/1068 Affectation résultat	246 039,85			
R 002 Excédent net de fonct. à reporter	5 045 997,85			

Régie Eau Potable, dépenses d'équipement 2020

Captage et réservoir (326,3 k€)

- Vendôme (133,2 k€)
- Thoré (127,9 k€)
- Epuisay (28,0 k€)
- Villetrun, Villerable, Montoire, Marcilly, Coulommiers (33,9 k€)

Distribution (902,5 k€)

- Vendôme (223,6 k€)
- Naveil (324,8 k€)
- Danzé (148,7 k€)
- Savigny (141,3 k€)
- Prunay Cassereau (23,4 k€)
- Bonneveau (21,0 k€)
- Thoré, Saint-Gourgon, Epuisay, Fortan, Les Hayes, Montoire, Saint-Amand L., Saint Ouen, Sasnières (19,8 k€)

Autres : services délégués, et autres équipements, ... (493,7 k€)

- Houssay (367,3 k€)
- Saint-Gourgon (86,1 k€)
- Naveil, Prunay-Cassereau, Les Hayes, Saint-Amand L., Crucheray, ... (40,3 k€)

Budget Régie Eau Potable

Proposition de BS DM 1-2021

Charges fonctionnement	(€)	Produits de fonctionnement	(€)
Ch à c. Général	370 000	Excédent reporté	5 045 998
Ch de personnels	500 000		
Ch Exceptionnelles	20 000		
<i>Virement</i>	<i>3 105 998</i>		
<i>Amortissements (2020)</i>	<i>1 050 000</i>		

Dépenses d'investissement	(€)	Ressources d'investissement	(€)
Déficit reporté	226 731	Affectation de résultat	246 040
Restes à réaliser	302 889	Restes à recouvrer	283 580
Dépenses d'équipement	3 987 064	Subventions	378 400
		Emprunts nouveaux	-547 334
		<i>Virement</i>	<i>3 105 998</i>
		<i>Amortissements (2020)</i>	<i>1 050 000</i>

Budget Assainissement collectif, compte administratif et proposition d'affectation du résultat

Résultats courants	Dépenses	Recettes	Solde courant	
Fonctionnement	2 086 649,69	7 765 511,51	5 678 861,82	
Investissement	3 909 031,66	1 477 252,79	-2 431 778,87	
Résultats cumulés	Déficit antér. et RAR (-)	Excédent antér. et RAR (+)	Solde intermédiaire	Solde cumulé
Fonctionnement		1 808 833,81	1 808 833,81	7 487 695,63
Investissement	697 613,35		-697 613,35	-3 129 392,22
Reste à réaliser (-) / recouvrer (+)	381 086,74	1 274 347,80	893 261,06	-2 236 131,16
Proposition d'affectation résultat				
D001 déficit investissement à reprendre	3 129 392,22			
R10/1068 Affectation résultat	2 236 131,16			
R 002 Excédent net de fonct. à reporter	5 251 564,47			

Régie Assainissement collectif (Dépenses d'équipement 2020)

Stations (572,6 k€)

- Saint Ouen (365,6 k€)
- Saint-Quentin les T. (120,3 k€)
- Saint-Firmin (26,5 k€)
- Sougé (21,5 k€)
- Naveil, Selommès, Montoire, Troo, Azé (38,7 k€)

Réseau collecte (1,791 M€)

- Vendôme (870,0 k€)
- Saint-Quentin, (401,0 k€)
- Savigny (165,4 k€)
- Marcilly (157,1 k€)
- Naveil (51,5 k€)
- Meslay (59,1 k€)
- Saint-Amand L. (38,9 k€)
- Selommès, Montoire, Villiers, Areines, Villerable, Lunay, Cellé, Huisseau (47,9 k€)

Autres (230,7k€)

- Vendôme (63,2 €)
- Saint-Ouen 86,9 k€)
- Naveil, Montoire, Villerable, Coulommiers la T. , autres non localisés (80,6 k€)

Budget Régie Assainissement collectif

Proposition de BS DM 1-2021

Charges fonctionnement	(€)	Produits de fonctionnement	(€)
Charges à caractère général	250 000	Excédent reporté	5 251 564
		Subventions	13 000
<i>Virement</i>	<i>3 434 564</i>		
<i>Amortissements</i>	<i>1 580 000</i>		

Dépenses d'investissement	(€)	Ressources d'investissement	(€)
Déficit reporté	3 129 392	Excédent capitalisé	2 236 131
Restes à réaliser	381 087	Restes à recouvrer	1 274 348
Travaux (inscriptions nouvelles)	4 040 504	Emprunts à mobiliser	-1 104 160
		Subventions DETR	130 100
		<i>Virement</i>	<i>3 434 564</i>
		<i>Amortissement</i>	<i>1 580 000</i>
<i>Op patrimoniales (041)</i>	<i>34 290</i>	<i>Op patrimoniales (041)</i>	<i>34 290</i>